

## Concours de pitch

### Créateurs d'entreprises, Porteurs de projet et Jeunes Entreprises

**Date** : Jeudi 18 juin 2026

**Lieu** : SQY CUB – Saint-Quentin-en-Yvelines

---

#### Article 1 – RÉTROPLANNING

- **23 avril 2026 au 8 juin 2026** : Réception des dossiers de candidature
  - **Lundi 8 juin 2026** : Date limite de dépôt des dossiers (23h59)
  - **Mercredi 10 juin 2026** : Jury de présélection des dossiers
  - **Jeudi 18 juin 2026 – de 16h00 à 18h00** : Finale du concours de pitch
  - **Jeudi 18 juin 2026 – à partir de 18h00** : Remise des prix
- 

#### Article 2 – OBJECTIFS DU CONCOURS

Organisé par **Initiative SQY** et **Saint-Quentin-en-Yvelines**, ce concours de pitch a pour objectifs de :

- Mettre en lumière les **porteurs de projet**, créateurs d'entreprise et jeunes entreprises
  - Offrir une **opportunité de visibilité**, de valorisation et de mise en réseau
  - Encourager l'**esprit entrepreneurial** et l'innovation locale
  - Récompenser des projets prometteurs contribuant au **dynamisme économique du territoire de SQY**
- 

#### Article 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

##### 3.1 Conditions d'éligibilité

L'appel à candidatures est ouvert du **23 avril 2026 au 8 juin 2026** aux :

- **Porteurs de projet** ou **créateurs d'entreprise en phase de lancement**, dont le projet est **implanté ou en projet d'implantation à Saint-Quentin-en-Yvelines**
- **Entreprises immatriculées depuis moins de 3 ans**, dont le **siège social est situé à Saint-Quentin-en-Yvelines**

### 3.2 Dossier de candidature

Les candidats doivent compléter un formulaire de candidature en ligne comprenant :

- Nom, prénom, coordonnées (adresse, téléphone, email)
- Un descriptif clair de l'activité ou du projet
- Un dossier de présentation de **5 pages maximum**, en format PDF, illustrant le projet ou l'entreprise

Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le lundi 8 juin 2026**.

Un accusé de réception sera envoyé par email le **mardi 9 juin 2026**.

Tout candidat n'ayant reçu aucune information (sélection ou non-sélection) au **mercredi 10 juin 2026** malgré un dépôt conforme, devra contacter le **SQY CUB** à l'adresse suivante : **sqycub@sqy.fr**, avant le **jeudi 11 juin 2026**.

---

#### Article 4 – SÉLECTION DES CANDIDATS

Un jury de présélection examinera l'ensemble des dossiers et retiendra **8 finalistes**, répartis comme suit :

- **4 candidats – Prix Entrepreneur SQY**
- **4 candidats – Prix Start-up**

L'orientation des candidats vers une catégorie est effectuée par les **organismes**, en fonction du stade de maturité et des caractéristiques du projet.

#### Critères de sélection

- Originalité et pertinence du projet
- Faisabilité et viabilité économique
- Impact local (économique, social ou environnemental)
- Qualité du dossier de candidature
- Potentiel de développement
- Capacité à convaincre

L'ensemble des candidats sera informé de la décision du jury **au plus tard le mercredi 10 juin 2026**.

Les finalistes seront invités à participer à la finale organisée dans le cadre de la **Journée de la création d'entreprise de SQY**.

---

#### Article 5 – DÉROULEMENT DU CONCOURS DE PITCH

Chaque finaliste disposera de :

- **3 minutes maximum** pour présenter son projet (temps strictement chronométré)
- **5 minutes** d'échanges avec le jury

Une grille d'évaluation commune sera utilisée afin de garantir l'équité entre les candidats.

À l'issue des présentations, le jury désignera **un lauréat par catégorie**.

---

## Article 6 – PRIX ET RÉCOMPENSES

### Prix Entrepreneur SQY

Cette catégorie s'adresse aux **porteurs de projet, créateurs d'entreprise en phase de lancement et entreprises immatriculées depuis moins de 3 ans**, ayant leur siège social à Saint-Quentin-en-Yvelines ou un projet d'implantation sur le territoire.

Elle récompense des projets souhaitant structurer leur modèle, consolider leur proposition de valeur et accélérer leur développement.

#### Récompenses :

- **10 heures d'accompagnement individuel** sur 3 mois par les experts du **SQY CUB** (stratégie, marketing, gestion, développement commercial...)
  - Un **article de valorisation** dans un support de communication de SQY
- 

### Prix Start-up

Ce prix distingue les **start-up innovantes de moins de 3 ans**, présentant un fort potentiel de croissance et un positionnement différenciant, notamment technologique, social ou environnemental.

#### Récompenses :

- Un **Prêt Innovation Initiative SQY** de **10 000 €**, sous forme de prêt d'honneur à taux zéro, remboursable sur 36 mois avec différé, soumis à conditions d'éligibilité financière et validation par le comité Initiative SQY
- Un **article de valorisation** dans un support de communication de SQY mettant en avant le caractère innovant du projet

## Article 6 : REMISE DES PRIX

Les **lauréats** recevront leur prix **lors de la cérémonie officielle de remise des prix**, organisée à **SQY CUB** le **18 juin 2026**.

À l'issue de l'événement, les équipes de SQY CUB **prendront contact individuellement avec chaque lauréat** afin de **mettre en œuvre les récompenses**.

#### Article 7 : **INFORMATION SUR LE PRET D'HONNEUR INITIATIVE SQY**

Le Prêt Initiative SQY Innovation, d'un montant de 10 000 €, sera attribué sous forme de prêt d'honneur à taux zéro, à rembourser sur une durée de 36 mois avec un différé de 6 mois.

Ce prêt est soumis à des conditions d'éligibilité financière, qui seront précisées aux finalistes sélectionnés dans la catégorie Start-up.

#### Article 8 : **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les participants restent propriétaires de leurs projets.

En s'inscrivant au concours, ils autorisent cependant les organisateurs à communiquer sur leur nom, image, logo, ainsi que tout contenu de présentation dans le cadre de la communication liée au concours, sans contrepartie financière.

#### Article 9 : **RESPONSABILITÉ**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de :

Perte, vol, retard ou mauvaise transmission des dossiers

Dysfonctionnement technique ou logistique

Domage direct ou indirect lié à la participation au concours

#### Article 10 : **MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout ou partie du concours notamment au regard de la quantité et ou de la qualité des dossiers.

#### Article 11 : **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, à condition d'en informer les participants dans les meilleurs délais